

Résultats de la sélection d'entrée en formation d'Ambulanciers

Epreuves de sélection 2026 – Rentrée septembre 2026

Candidats admis sur liste principale à l'issue du processus de sélection

Nom	Nom d'usage	Prénom
BELKACEM		Théo
BESNARD		Mélissa
BLANC		Elyse
GOSENS		Gaël
GUILLOTTE		Manuel
JANNY		Antoine
<i>Candidat.e n'ayant pas autorisé la publication de son identité sur internet</i>		
LECUYER		Océane
MINAUD	BERNARDIN	Amandine
MORNET		Thomas
PAIN		Eric
PÉRÉDY--CONCHER		Louise
THOUANT		Nicolas
VERDON		Kimberley

A La Roche-sur-Yon, le 15/06/2026

INSTITUT DE FORMATION
AUX PROFESSIONS DE SANTÉ
I.F.A. DU C.H.D. Vendée
33 rue du Maréchal Koenig - BP 652
85016 LA ROCHE SUR YON CEDEX

La présidente du jury
Adjointe du directeur
Mme Katia LENEVEU-FERAL

* **Art. 14.** – Par dérogation aux articles 6 à 12 de l'arrêté du 11 avril 2022 relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'ambulancier et aux conditions de formation de l'auxiliaire ambulancier, peuvent être admis à suivre la formation conduisant au diplôme d'Etat d'ambulancier les auxiliaires ambulanciers ayant exercé cette fonction pendant une durée continue d'au moins un an durant les trois dernières années dans une ou plusieurs entreprises de transport sanitaire et titulaires de l'un des diplômes énoncés au 2o du I de l'article 8. Leur nombre au regard de l'ensemble des élèves d'une même session de formation est défini en concertation avec l'agence régionale de santé territorialement compétente. L'admission des candidats est déterminée en fonction de leur ordre d'inscription.